
Devenir cadre de santé

Formation préparatoire au concours d'admission en IFCS – Cadre de santé

Contexte

La formation préparatoire au concours d'admission en IFCS est organisée conformément aux textes réglementaires suivants :

- -Décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000554484>
- -Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000738028>

L'admission en formation cadre de santé est subordonnée à la réussite au concours d'admission qui comporte deux épreuves :

- Une épreuve d'admissibilité, écrite et anonyme; cette épreuve, d'une durée de quatre heures, notée sur 20, consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social. Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit.

Ne peuvent être admissibles que les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

- Une épreuve d'admission à partir d'un dossier rédigé par le candidat. Ce dossier se compose de :
 - Un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes.
 - Une présentation personnalisée portant sur son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations.
 - Ses conceptions de la fonction de cadre et ses projets.

Cette épreuve, notée sur 20, dont l'évaluation est assurée par trois membres du jury désignés par son président comporte, outre l'examen du dossier, un exposé oral de dix minutes, au cours duquel le candidat présente son dossier, et un entretien de vingt minutes.

L'évaluation de cette épreuve porte sur le dossier, l'exposé et l'entretien.

La note finale est la somme de la note d'admissibilité et de la note d'admission. Ne peuvent être déclarés admis que les candidats dont la note finale est égale ou supérieure à 20 sur 40, sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur 20.

Objectif professionnel

Réussir les épreuves d'admissibilité et d'admission au concours d'entrée en Institut de Formation des Cadres de Santé.

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de formation, les bénéficiaires seront capables de :

- Réaliser par écrit, une analyse-synthèse et un commentaire à partir d'un document relatif à un sujet d'ordre sanitaire ou social dans le respect du temps imparti (4H) et répondant aux attendus réglementaires (Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé).
- Rédiger et présenter un projet professionnel pertinent et structuré répondant aux attendus réglementaires (Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé).
- Réaliser une prestation orale personnalisée et de qualité en vue de l'épreuve d'admission (exposé oral de 10 mn puis échanges de 20 mn lors de l'entretien).
- Acquérir des connaissances professionnelles approfondies et actualisées.

Public visé :

Formation destinée à l'ensemble des professionnels exerçant dans l'une des trois filières :
Filière Infirmière
Filière de rééducation
Filière médicotechnique

Nombre de bénéficiaires :

La formation préparatoire offre une capacité d'accueil de 15 participants.
Minimum : 5 participants
Maximum : 15 participants

Prérequis pour l'entrée en formation

Les prérequis concernant l'inscription à la formation préparatoire au concours cadre de santé sont identiques à ceux qui conditionnent l'entrée en institut de formation des cadres de santé.

Arrêté du 18 août 1995 - [Modifié par Arrêté du 15 mars 2010 - art. 1](#)

Pour être admis à suivre la formation sanctionnée par le diplôme de cadre de santé, les candidats doivent :

- 1° Etre titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer l'une des professions mentionnées à [l'article 1er du décret du 18 août 1995](#) susvisé ;
- 2° Avoir exercé pendant au moins quatre ans à temps plein ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection l'une des professions mentionnées au 1° ci-dessus.

Prérequis pédagogiques

Il n'y a pas de prérequis pédagogiques pour suivre cette formation.

Le livret pédagogique de la formation préparatoire au concours est adressé à chaque bénéficiaire au cours de l'été précédant l'entrée en formation. Il comporte des références bibliographiques permettant un travail de lecture anticipé.

Calendrier – Durée de la formation – Informations Pratiques

- **Durée totale** : 15 jours en discontinu soit 105 H en présentiel.
3 sessions de 5 jours répartis sur les mois d'octobre, de novembre et de décembre.
Amplitude horaires : 9H - 17H
- **Calendrier** :
 - 12 au 16 octobre 2026
 - 16 au 20 novembre 2026
 - 07 au 11 décembre 2026
- **Lieu de la formation** : Formation dispensée au CFCPS du Centre Hospitalier de Pau (64 – Pyrénées-Atlantiques)
145 Avenue de Buros – 64000 PAU
- **Accès, stationnement et restauration** : Les modalités d'accès aux centres de formations et aux lieux de restauration du Centre Hospitalier de Pau sont disponibles sur le site internet www.ch-pau.fr – Onglet « SE FORMER ».
Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat du CFCPS au 05 59 92 49 30.

Modalités de déroulement pédagogique – Suivi et sanction

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication des apprenants.

Modalités pédagogiques	En présentiel. Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les bénéficiaires et l'intervenant.
Méthodes pédagogiques	Cours magistraux Travaux Dirigés – Entraînement Epreuve écrite d'admissibilité <ul style="list-style-type: none"> • Sujets d'entraînement travaillés à l'oral et à l'écrit en groupe tant sur la partie analyse synthèse que sur la partie commentaire. • Devoirs sur table réalisés en situation simulée. Situation simulée - Entraînement Epreuve orale d'admission <ul style="list-style-type: none"> • Séances d'entraînement à l'oral dont une filmée, • Débriefing avec les intervenants en présence de l'ensemble des bénéficiaires. • Présentation orale et individuelle du projet professionnel pour chaque bénéficiaire en fin de formation face à un jury composé de 3 intervenants experts dans le domaine.
Moyens et/ou outils pédagogiques	Salle de formation adaptée, avec ordinateur, vidéo projecteur et écran, Caméscope et téléviseur (pour séances de situation simulée) Livret pédagogique Ressources documentaires mises à disposition des bénéficiaires (centre de documentation et d'information)
Intervenants	Cadre supérieur de santé formatrice Directrice d'Etablissement Maître de conférences universitaires Enseignant vacataire
Sanction de la formation	Remise du certificat de réalisation à l'issue de chaque session.

Contenu – Programme - Déroulé pédagogique

Dates de formation /Session	Contenu	Durée
Session 1 Du 12 au 16 octobre 2026 soit 5 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des bénéficiaires et présentation de l'équipe de l'IFCS • Tour de table pour présentation individuelle des bénéficiaires et expression de leurs attentes • Questionnaire de positionnement (préformation) sur les épreuves du concours d'admission et sur les connaissances de la formation et du métier de cadre de santé • Présentation du déroulé de la formation • Méthodologie de l'analyse-synthèse de texte • Méthodologie du commentaire de texte • Méthodologie du projet professionnel • Missions et compétences d'un cadre de santé • Réalisation du Devoir écrit N°1 sur table • Bilan personnel et professionnel (sensibilisation aux facteurs de motivations intrinsèques, auto-analyse de sa personnalité) 	35 h
Session 2 Du 16 au 20 novembre 2026 soit 5 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de situations professionnelles pour chaque bénéficiaire en vue de l'élaboration de leur projet professionnel • Actualisation des connaissances dans différents domaines sanitaires et sociaux (actualités sanitaires et sociales, Organisation interne de l'hôpital et des pôles d'activité, organisation de l'offre de soins et rôle des ARS, actualités sur l'évolution des professions paramédicales) 	35 h

	<ul style="list-style-type: none"> • Projet professionnel (auto-évaluation de ses connaissances et aptitudes, stratégies relationnelles, système de valeurs, tests fonction cognitive et comportementale) • Situation simulée de l'épreuve orale d'admission • Correction individuelle et collective des devoirs réalisés sur table à la précédente session • Réalisation du Devoir écrit N°2 sur table 	
<p>Session 3 Du 07 au 11 décembre 2026 soit 5 jours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation des connaissances dans différents domaines sanitaires et sociaux (La responsabilité juridique des professionnels paramédicaux, Droits et devoirs des patients) • Correction individuelle et collective des devoirs réalisés sur table à la précédente session • Réalisation des Devoirs écrits N°3 et N°4 sur table (Corrections individuelles envoyées à domicile) • Projet professionnel (situation simulée de l'épreuve orale d'admission et situation filmée, gestion des facteurs émotionnels, séance de sophrologie) • Bilan de fin de formation individuel et collectif (tour de table) • Questionnaire de positionnement (post-formation) sur les épreuves du concours d'admission et sur les connaissances de la formation et du métier de cadre de santé 	35 h

Indice de satisfaction

Recueil des appréciations des bénéficiaires en fin de formation

Modalités d'évaluation

- Evaluations formatives écrites et orales tout au long de l'action de formation :
- Appréciation littérale et chiffrée sur grille d'évaluation pour chaque devoir écrit, réalisée et remis à chaque bénéficiaire.
- Entraînement aux épreuves orales d'admission : Appréciation littérale sur grille d'évaluation remise après présentation orale du projet professionnel à la fin de la session 3.
- Tableau récapitulatif de l'atteinte des objectifs opérationnels pour chaque participant.

Inscriptions et modalités d'accès

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le Site internet du Centre Hospitalier de Pau dans l'onglet « SE FORMER » Rubrique CFCPS

Le dossier d'inscription en format papier est à adresser à l'IFCS par voie postale uniquement du 15 juin au 1er septembre pour une rentrée en octobre.

Les inscriptions s'enregistrent de manière chronologique en fonction de la date d'envoi du dossier.

Coût

Frais de formation par participant : 2 400€ TTC

- Frais à la charge du bénéficiaire : Repas
- L'hébergement des bénéficiaires est possible à l'internat de l'Institut de formation des cadres de santé au regard des places disponibles.
- Formation non assujettie à la T.V.A

Indicateurs de résultats

Niveau d'accomplissements des bénéficiaires accueillis : Taux de réussite au concours d'admission pour les bénéficiaires issus de la formation préparatoire (Recensement par questionnaire remis à chaque bénéficiaire et récupéré après résultats définitifs aux différents concours)	2023-2024 : 13 (1 abandon) <u>Concours 2024 :</u> Sur les 13 candidats inscrits à la formation, 12 candidats ont suivi la formation préparatoire au concours à Pau, 11 candidats se présentent à l'épreuve d'admissibilité. 10 sont admissibles et 8 sont admis – soit un taux de réussite de 80% 2024-2025 : 15 (2 abandons) <u>Concours 2025 :</u> Sur les 15 candidats inscrits à la formation, 13 candidats se présentent à l'épreuve d'admissibilité. 13 sont admissibles et 11 sont admis – soit un taux de réussite de 84.6%
Niveau de performance Note de satisfaction globale des bénéficiaires sur une échelle de 0 à 10	2023-2024 : 9,3 /10 2024-2025 : 9.7/10

Accueil des personnes en situation de handicap

Toute personne en situation de handicap peut, si elle le souhaite, bénéficier d'aménagements spécifiques en lien avec la formation dispensée. Pour plus d'informations : <https://www.ch-pau.fr/se-former/presentation/>

Pour toute question administrative, pédagogique ou en lien avec une situation de handicap, nous sommes à votre disposition

SECRETARIAT CFCPS / IFCS DE PAU

145 Avenue de Buros – 64046 Pau CEDEX

Tel : 05 59 92 49 30 | E-mail : ifcs@ch-pau.fr | Site internet : www.ch-pau.fr